**1-CREATION D’UN LABORATOIRE :**

1. CANEVAS DE PROPOSITION DE CREATION DE LABORATOIRE DE RECHERCHE renseigné et visé.

 2. Exposé des motifs signé par le recteur de l’université de rattachement reflétant la place du projet par rapport au plan de développement de l’établissement ainsi que l’originalité des thèmes de recherche à développer au sein du futur laboratoire.

 3. Extrait du procès verbal du conseil scientifique de l’université de rattachement du projet portant examen et adoption de la proposition de création.

 4. Attestation d’affectation des locaux adéquats aux chercheurs engagés dans le projet pour mener dans des conditions optimales leurs travaux de recherche.

 5. Procès verbal du conseil des chefs d’équipes engagées dans le projet.

 6. Plan de charge adopté par le conseil des chefs d’équipes engagées dans le projet pour les trois prochaines années, notamment en matière de publications et communications internationales et soutenances des thèses de doctorat prévues .

7. Curriculum vitae des chercheurs engagés dans le projet.

 8. Attestation de non affiliation à un laboratoire de recherche en activité, signée par le chef d’organisme employeur du chercheur engagé dans le projet.

9. Copie de l’arrêté de nomination dans le grade le plus élevé pour les enseignants chercheurs ou copie du certificat d’inscription en recherche doctorale pour les étudiants-doctorants du système LMD.

**Règles de création et fonctionnement d’un laboratoire de recherche :**

 1. Le laboratoire de recherche doit être constitué d’au moins quatre (4) équipes de recherche.

 2. L’équipe de recherche dirigée par un chercheur qualifié, comprend au minimum trois (3) chercheures.

3. Le laboratoire de recherche est dirigé par un directeur et doté d’un conseil de laboratoire composé des responsables d’équipes de recherche et des chefs des projets de recherche.

4. Le directeur du laboratoire de recherche est nommé pour une durée de trois (3) années, renouvelable par l’autorité de tutelle, sur proposition du responsable de l’institution de rattachement, parmi deux (2) candidats ayant le grade le plus élevé, élus en son sein par les membres du conseil de laboratoire.

5. Le directeur du laboratoire de recherche soumet ses programmes et ses bilans à l’examen des organes d’évaluation de l’institution de rattachement.

**PROCEDURE DE DEMANDE D’OCTROI DE BUDGET DE RECHERCHE**

**Il est porté à la connaissance des directeurs des laboratoires qu’il existe trois (03) types de canevas de demande de budget à savoir :**

1. Canevas de demande de budget de recherche par objectifs.

 2. Canevas de demande de financement d’un projet de thèse de doctorat

3. Canevas de soumission d’un projet de recherche à impact socio-économique

 1. Canevas de demande de budget de recherche par objectifs : Il comprend trois (03) sections : Section 1 : est consacré aux renseignements.

 Section 2, (A) identification du projet de recherche

 Section 3, (B) soutien à la formation doctorale.

Ces trois (03) sections doivent obligatoirement être renseignées dans ce canevas. Si le laboratoire demande un financement de projet à impact socio-économique ou un• financement d’un projet de thèse de doctorat, le canevas de chaque demande (ou les deux) doivent être renseignés et visés. Les pièces justificatives mentionnées dans les canevas doivent être jointes.

**Très Important** : **Joindre le PV du conseil de laboratoire (avec la liste des présences) attestant l’adoption de la demande du budget.**

Les demandes doivent être déposées en version papier + CD au Vice Rectorat chargé de Ia Formation Supérieure de Troisième Cycle, de I ‘Habilitation Universitaire, de la Recherche Scientifique el de la Formation Supérieure de Post-Graduation.

**Dossier à fournir pour les demandes d’octroi de budgets**

1. Canevas de demande de budget de recherche par objectifs : obligatoire
2. - Canevas-demande-financement-projet-thèse-doctorat
3. Attestations d’inscription en doctorat de l’année universitaire
4. Lettre de motivation du candidat exposant les raisons du laboratoire d’accueil et son⎫ plan de carrière ;
5. Curriculum vitae du candidat, indiquant bien l’année de la thèse préparée dans le cadre de la demande ;
6. Liste des publications éventuelles du candidat ;
7. Projet de recherche du candidat (5 pages maximum, bibliographie incluse) ;
8. Liste des publications originales du directeur de thèse des trois dernières années, en excluant résumés, présentations aux congrès et chapitres d'ouvrages. Le nom du directeur de thèse doit être souligné.

- **Canevas-soumission-projet-impact-socio-économique**

 En 10 pages maximum, le dossier scientifique devra comporter les informations suivantes, exposées de façon claire et succincte :

1. Identification du projet
2. Membres de l’équipe du projet
3. Contexte scientifique général du projet (incluant une recherche bibliographique),
4. Objectifs du projet,
5. Impact étudié, Justification de la question de recherche,

6- Méthode ou technique employée, l’équipement disponible ;

1. Calendrier prévu,
2. Retombées attendues au plan scientifique et en termes de production de nouveaux
3. savoirs ou de valeur socio - économique ajoutée,
4. Liste des publications originales de l’équipe de recherche des trois dernières années, en excluant résumés, communications orales ou posters, et chapitres d'ouvrages. Les noms des membres de l’équipe doivent être soulignés. Indiquer les publications se rapportant au sujet.